

Suites au rapport d'évaluation de la Commission

Québec, le 7 décembre 2011

Monsieur Bernard Garneau
Directeur général
Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières
101, rue Saint-Jean-Bosco, suite A-2322
Gatineau (Québec) J8Y 3G5

Objet : Deuxième suivi apporté à l'évaluation du programme *Arts et Lettres, profil théâtre*

Monsieur le Directeur général,

La Commission a examiné, lors de sa réunion tenue le 9 novembre 2011, les suites données par le Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières à l'évaluation du programme *Arts et Lettres, profil théâtre*.

Dans le cadre du premier suivi effectué, le Collège avait donné des suites satisfaisantes à trois des quatre recommandations que la Commission lui avait adressées. La Commission prenait bonne note du travail important réalisé par le Collège pour voir à la qualité du programme et désirait être informée des actions qu'il prendrait au regard de la recommandation concernant l'épreuve synthèse du programme (ESP).

Dans son rapport d'évaluation, la Commission avait recommandé au Collège de revoir l'épreuve synthèse du programme *Arts et Lettres, profil théâtre* pour qu'elle témoigne véritablement de l'intégration des apprentissages, tant de la formation générale que de la formation spécifique, et pour qu'elle soit conforme aux règles de sa PIEA. Le Collège a procédé à la révision de l'épreuve synthèse de programme dans le cadre de travaux conjoints entre des professeurs de la formation spécifique et de la formation générale. Une nouvelle version de cette épreuve, dont l'application fut effective à l'hiver 2010, a été soumise à la Commission. La Commission constate la prise en charge des buts généraux à travers les différentes étapes de réalisation de l'épreuve et les activités d'évaluation. Cette prise en compte des buts généraux assure l'intégration des apprentissages de la formation spécifique et de la formation générale. De plus, le Collège a revu les modalités de l'épreuve synthèse de programme dans la nouvelle version de sa

politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) adoptée en octobre 2009. Ainsi, l'ESP est maintenant conforme à l'article 4.1 de la PIEA qui prévoit que l'épreuve *est située dans une activité d'apprentissage en fin de programme à l'intérieur d'un ou de plusieurs cours ou stages.*

Considérant ces éléments, la Commission estime que des suites satisfaisantes ont été données au regard de la recommandation relative à l'épreuve synthèse de programme et, conséquemment, à l'ensemble des recommandations découlant de l'évaluation du programme. La Commission souligne le travail accompli par le Collège pour assurer la qualité du programme *Arts et Lettre, profil théâtre.*

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le président,

Michel Lauzière